

Fédéralisme et centralisation

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **26 (1918)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-21640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ainsy faict et passé à Yverdon, par devant le notaire soultsigné et Pierre Chevalleys et Bernard Grin de Belmont témoins, ce mille cinq cent trente sept.

F.(?) PILLICHODY.

(Communiqué par M. Marc Henrioud.)

FÉDÉRALISME ET CENTRALISATION

Il est de bons esprits qui aiment à trouver dans une œuvre historique le développement d'une idée générale plutôt que la recherche du détail ou le tableau de faits pittoresques. C'est à eux que nous recommandons une très intéressante brochure que vient de publier M. Nabholz¹, le distingué directeur de l'*Indicateur suisse d'histoire*.

Il y étudie, dans ses grandes lignes, le développement de l'idée centralisatrice en Suisse. Les premiers Confédérés ne comptaient pas créer un Etat; en jurant les pactes d'alliance qui sont à l'origine de la Confédération, ils visaient à un autre but : défendre en commun un bien précieux, l'autonomie; encore entendaient-ils ce terme dans son sens le plus étroit; leur vue ne dépassait pas les limites de leur ville ou de leur communauté rurale. C'est que l'indépendance des Suisses est une manifestation du mouvement général que l'on appelle la révolution communale, et celle-ci est essentiellement particulariste.

La lutte prolongée contre l'ennemi commun, le Habsbourg, obligea les Suisses à concevoir un embryon de droit fédéral, en matière militaire tout au moins; c'est le covenant de Sempach; mais on n'alla pas plus loin. Lorsque les guerres de Bourgogne eurent donné aux Confédérés plus de gloire que de profit, les hommes politiques des villes comprirent que pour faire une politique extérieure utile, il fallait donner plus de cohésion aux ligues suisses. Ils proposèrent alors de superposer aux anciennes alliances, si diverses et si lâches, une nouvelle formule qui lierait plus étroitement les cantons entre eux. Cette tentative échoua devant la résistance obstinée des petits can-

¹ Hans Nabholz, *Der Kampf und den centralistischen Gedanken in der eidgenössischen Verfassung 1291-1848*. Zürich, Rascher & Cie, 1918.

tons; le fédéralisme triompha à la Diète de Stanz; le désastre de Marignan fut une des conséquences de cet événement.

La Réforme qui survint sitôt après empêcha pendant deux siècles et demi toute renaissance de l'idée centralisatrice et la vieille Confédération s'effondra sans gloire en 1798; les antiques alliances, émasculées par un fédéralisme extrême, ne suffirent pas même à maintenir cette autonomie pour la protection de laquelle elles avaient été faites.

Après une série d'expériences malheureuses, imposées par des influences étrangères, la Suisse se retrouvait au même point en 1815. C'est à partir de cette date cependant que l'on voit apparaître la tendance à la centralisation. C'est sans doute pour que la Suisse fût plus forte vis-à-vis de l'étranger que de bons patriotes voulaient qu'elle se donnât une autorité centrale et une armée, mais ce sont d'autres raisons, semble-t-il, qui ont fait triompher l'idée nouvelle.

Le développement économique du XIX^e siècle montra combien les frontières cantonales entravaient les relations d'affaires; la centralisation de certains services publics : douanes, monnaies, mesures, etc., apparut comme une nécessité matérielle, et l'on voulut créer un Etat suisse, afin que celui-ci facilitât à tous les Suisses leur tâche quotidienne et améliorât leurs conditions d'existence.

En second lieu et surtout ce fut l'apparition d'un idéal politique nouveau qui entraîna la transformation complète de la Constitution fédérale. La plupart des cantons, les plus peuplés aussi, avaient été *régénérés*, c'est-à-dire ils avaient établi chez eux le régime démocratique. Ce régime, s'il était juste, — et l'on en était convaincu — devait s'appliquer à la Confédération aussi bien qu'aux cantons : le peuple, souverain dans le canton, devait l'être dans la Confédération; or, il ne pouvait l'être que si l'on revisait le Pacte de 1815 qui ne connaissait que la souveraineté des cantons. C'est là la cause profonde de la crise de 1847; l'idée centralisatrice triompha avec les armes du général Dufour. Des nécessités d'ordre intérieur avaient créé cet Etat suisse que le danger extérieur n'avait pu faire naître.

Dès lors, le mouvement s'est accentué; mesures économiques, progrès démocratiques, tout, depuis 70 ans, a eu pour résultat

de fortifier l'autorité fédérale au détriment des cantons. Jusqu'où ira-t-on dans ce sens ?

M. Nabholz montre que toutes les formes politiques ont la tendance de s'exagérer et par là, de dépasser leur but ; le plus fécondes deviennent alors dangereuses. Ainsi, la monarchie française a donné à la France cette unité indispensable à sa puissance et à sa gloire, mais elle a dégénéré bientôt en un absolutisme désastreux. Ne sommes-nous pas arrivés au moment où il en va être de même pour la centralisation en Suisse ?

L'excès de la centralisation, conclut M. Nabholz, serait plus grave en Suisse que partout ailleurs à cause de nos différences de langue et de religion. « Le danger que fait courir à la Suisse l'augmentation constante du pouvoir fédéral aux dépens des cantons, c'est la partie du peuple suisse qui a la majorité qui doit l'envisager plus que tout autre, elle qui peut soumettre la minorité à sa loi. C'est son devoir d'empêcher, par sa maîtrise de soi et son intelligence politique, que la Suisse centralisée ne commette la même faute que la Suisse fédéraliste d'autrefois, c'est son devoir d'éviter que, en poursuivant la réalisation doctrinaire d'un principe abstrait, elle ne tue dans notre pays des forces fécondes et utiles et que, par un autre chemin, elle n'entraîne le pays à une ruine semblable à celle où l'a conduit l'excès du fédéralisme. »

Cette conclusion est d'un historien sagace; elle est plus encore d'un bon citoyen.

Charles GILLIARD.

PETITE CHRONIQUE

M. Albert de Montet, historien, auteur du *Dictionnaire des Vaudois et des Genevois*, vient de faire à la ville de Vevey don de l'histoire en abrégé de toutes les familles bourgeoises veveysannes dès le XVI^e siècle à nos jours, avec la filiation et six cent trente généalogies. Cet ouvrage, probablement unique en son genre, comprend six volumes richement reliés. Un avant-propos donne d'intéressants renseignements sur l'histoire de l'Hôtel de Ville, de la Tour Saint-Jean, de l'Hôpital et des notes sur le territoire, la ville et la bourgeoisie de Vevey du commencement à la fin du XVI^e siècle.

La municipalité de Vevey a exprimé à M. A. de Montet toute la gratitude des autorités et de la population pour un don si précieux.